

Concours 2013 : Inscription et dates des épreuves d'admissibilité

Les inscriptions se font en ligne à l'adresse

<http://www.education.gouv.fr/siac2>, pour le second degré

<http://www.education.gouv.fr/siac1> pour le premier degré

Dates des inscriptions et des épreuves d'admissibilité

	Nature du concours	Inscriptions (heure de Paris)	Admissibilité
CRPE	Externe, externe spécial, second interne, second interne spécial, troisième voie	jusqu'au jeudi 19 juillet 2012, à 17h	jeudi 27 et le vendredi 28 septembre 2012
	Premier interne	jusqu'au jeudi 19 juillet 2012, à 17h	mercredi 17 avril 2013
Agrégés	Externe	jusqu'au jeudi 19 juillet 2012, à 17h	du lundi 18 mars au vendredi 5 avril 2013
	Interne	du jeudi 13 septembre 2012, à partir de 12h, au jeudi 25 octobre 2012, à 17h	du mardi 22 au vendredi 25 janvier 2013
CAPES	Externe	jusqu'au jeudi 19 juillet 2012, à 17h	du jeudi 8 au mercredi 21 novembre 2012
	Interne	du jeudi 13 septembre 2012, à partir de 12h, au jeudi 25 octobre 2012, à 17h	le mardi 29 janvier 2013 pour les sections documentation et éducation musicale et chant choral
	3e concours	jusqu'au jeudi 19 juillet 2012, à 17h	du jeudi 8 au mercredi 21 novembre 2012
CAPET	Externe (sauf arts appliqués)	jusqu'au jeudi 19 juillet 2012, à 17h	le mardi 6 et le mercredi 7 novembre 2012
CAPET	Externe, discipline des arts appliqués	jusqu'au jeudi 19 juillet 2012, à 17h	le jeudi 22 et le vendredi 23 novembre 2012
CAPEPS	Externe	jusqu'au jeudi 19 juillet 2012, à 17h	le lundi 26 et le mardi 27 novembre 2012
	Interne	du jeudi 13 septembre 2012, à partir de 12 h, au jeudi 25 octobre 2012, à 17h	le lundi 28 janvier 2013

CAPLP	Externe	jusqu'au jeudi 19 juillet 2012, à 17h	le jeudi 22 et le vendredi 23 novembre 2012
	Interne	du jeudi 13 septembre 2012, à partir de 12h, au jeudi 25 octobre 2012, à 17h	Non fixé par l'arrêté
COP	Externe	du jeudi 13 septembre 2012, à partir de 12 h, au jeudi 25 octobre 2012, à 17h	le lundi 28 et le mardi 29 janvier 2013
	Interne		
CPE	Externe	jusqu'au jeudi 19 juillet 2012, à 17h	le mardi 6 et le mercredi 7 novembre 2012
	Interne	jeudi 13 septembre 2012, à partir de 12h, au jeudi 25 octobre 2012, à 17h	Non fixé par l'arrêté

Vous pouvez **modifier les données** de votre dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation étant considérée comme seule valable.

Je ne peux pas m'inscrire par internet :

Vous pouvez obtenir un dossier imprimé d'inscription sur demande écrite. Ce courrier devra être adressé par voie postale en recommandé simple aux services académiques chargés des inscriptions au plus tard le jeudi 19 juillet 2012 pour le CRPE, le CAPES ou le CAPLP ; au plus tard le jeudi 25 octobre 2012 pour l'agrégation interne, le CAPES interne, CAPLP interne, CAPEPS Interne, CPE interne, les concours COP

Renvoi de vos dossiers :

Vos dossiers, dûment complétés, sont à renvoyer par **voie postale et en recommandé simple** aux services académiques chargés des inscriptions au plus tard le **jeudi 26 juillet 2012**, au plus tard le vendredi 2 novembre 2012 pour l'agrégation interne, le CAPES interne, CAPLP interne, CAPEPS Interne, CPE interne, les concours COP, le cachet de la poste faisant foi.

Où m'inscrire ?

Si vous êtes agent titulaire ou non titulaire de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, maître des établissements d'enseignement privés sous contrat, en activité, l'inscription se fait auprès du rectorat de l'académie dans le ressort de laquelle est située votre résidence administrative.

Si vous n'êtes dans aucune de ces situations, inscrivez-vous auprès du rectorat de l'académie dans le ressort de laquelle est située votre résidence personnelle.

Je réside dans les collectivités d'outre-mer, je m'inscris:

COLLECTIVITÉ D'OUTRE-MER DE RÉSIDENCE	ACADÉMIE OU VICE-RECTORAT habilité à recevoir les inscriptions
Mayotte	Mayotte
Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Calédonie
Polynésie française	Polynésie française
Saint-Barthélemy Saint-Martin	Guadeloupe

Saint-Pierre-et-Miquelon	Caen
Wallis-et-Futuna	Nouvelle-Calédonie

Je réside à l'étranger :

Maroc : inscription auprès de l'académie de Poitiers

Tunisie : auprès de l'académie de Nice.

Autre pays : inscription auprès de l'académie de votre choix.

Je dois réaliser un dossier RAEP :

Pour l'épreuve d'admissibilité des concours internes du CAPES, du CAPLP et du CAPET, qui consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), les candidats, exception faite de ceux inscrits dans la section documentation ou dans la section éducation musicale et chant choral du CAPES, devront réaliser un dossier.

Le dossier de RAEP devra être adressé, en double exemplaire, par voie postale et en recommandé simple au plus tard :

- le lundi 21 janvier 2013 pour le CAPET et le CAPES interne
- le mercredi 30 janvier 2013, avant minuit pour le CAPLP interne
- le vendredi 8 février 2013 pour le concours CPE

au bureau suivant :

Ministère de l'éducation nationale
Secrétariat général DGRH
Sous-direction du recrutement

Bureau DGRH D3 pour les concours enseignants du second degré de lettres, langues et du tertiaire et les CPE ou

Bureau DGRH D4 pour les concours du second degré de sciences, d'EPS, arts et vie scolaire

72 rue Regnault
75243 Paris Cedex 13

COP : dossier de demande d'équivalence de diplôme

Le dossier de demande d'équivalence de diplôme doit être téléchargé sur le site du ministère à compter du 13 septembre 2012, à l'adresse <http://education.gouv.fr/siac2>.

Le dossier de demande d'équivalence de diplôme dûment complété devra être envoyé obligatoirement par voie postale en recommandé simple, en cinq exemplaires, au service académique chargé des inscriptions, au plus tard le **15 novembre 2012**, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.